



**P**ROCES

**V**ERBAL

**C**ONSEIL

**M**UNICIPAL

**PRESENTS** : Mme EUSTACHE-BRINIO, Mme ECHEGU-SANCHEZ, M. LOGEROT, Mme BERTHIER, M. LEVILAIN, Mme BERNARDIN, M. MATCOVICH, Mme BLANC, M. REYNES, Mme MULLER, M. BENGUEZZOU, Mme RAPAUD, M. BACHARD, Mme GRACIA, M. NICOLLE, Mme BASQUIN, M. JEAN-JACQUES, Mme KHELILI, M. ZAMOLO, Mme ADJAB, M. DUPUIS, Mme CHABRAT-LAZE, M. MONGREDIEN, Mme L'HOURL, M. BRIQUET, Mme POLI, M. VALERY, Mme VOLAT, M. SENBEL, Mme NERACOU LIS, M. JOUANJAN.

**EXCUSES** : M. DESCOUTS, M. DIVERT

**PROCURATIONS** : M. DESCOUTS à Mme ECHEGU-SANCHEZ  
M. DIVERT à Mme EUSTACHE-BRINIO

**SECRETAIRE DE SEANCE** : M. BACHARD

**DU**

**10 avril 2008**

**(EXTRAIT DES DEBATS)**

Mme EUSTACHE-BRINIO procède à l'appel des Conseillers municipaux et après avoir constaté que le quorum est atteint, déclare ouverte la séance du Conseil municipal.

Mme EUSTACHE-BRINIO propose d'adopter le procès-verbal du 20 mars 2008.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

ADOPTE, le procès-verbal de la séance du 20 mars 2008.

M. BACHARD est désigné Secrétaire de séance.

Mme EUSTACHE-BRINIO présente aux membres du Conseil municipal, M. MAYER, nouveau Directeur Général des Services, en poste depuis le 1er avril 2008.

Dans le cadre d'un accident de la route survenu sur la commune le 29 mars 2008, Mme le Maire souhaite rendre hommage à deux agents de la Police municipale dont M. LE PREUX et en particulier Mme MARTIN. En effet, en arrivant très rapidement sur les lieux de l'accident, Mme MARTIN a pu apporter les premiers

secours à la jeune victime gravement blessée. Mme EUSTACHE-BRINIO souligne le courage dont a fait preuve Mme MARTIN dans de telles circonstances.

Mme le Maire rappelle les vives tensions que connaît la ville depuis quelques jours notamment en matière de revendications et de violence de la part d'une minorité de lycéens. Elle rend hommage à tous les agents de la Police municipale et de la Police nationale, ainsi qu'aux Services techniques pour leur travail remarquable effectué au sein de la commune et qui s'appliquent chaque jour, à préserver la sécurité et la tranquillité des espaces publics et des commerces de la ville.

### **Compte-rendu des décisions prises par le Maire**

❖ **DECISION N°2008-0042 du 17 MARS 2008**

Fourniture pour le service espaces verts – Lot n° 3 produits divers : Fourniture d'un marché avec la société Echo Vert.

❖ **DECISION N°2008-0043 du 17 MARS 2008**

Requalification du Centre commercial des Raguenets – Passation d'une convention de prestation de relevé géomètre avec le cabinet A.T.G.T.

❖ **DECISION N°2008-0044 du 19 MARS 2008**

Acquisition d'un véhicule diesel fourgonnette - Passation d'un marché avec la société commerciale Citroën.

❖ **DECISION N°2008-0045 du 19 MARS 2008**

Vente d'un véhicule à la société commerciale Citroën.

❖ **DECISION N°2008-0046 du 19 MARS 2008**

Acquisition d'un véhicule double cabine benne - Passation d'un marché avec la société Renault Trucks Paris Ouest.

❖ **DECISION N°2008-0047 du 19 MARS 2008**

Vente d'un véhicule à la société Renault Trucks Paris Ouest.

❖ **DECISION N°2008-0048 du 19 MARS 2008**

Acquisition de conteneurs pour véhicules - Passation d'un marché avec la société Renault Trucks Paris Ouest.

❖ **DECISION N°2008-0049 du 19 MARS 2008**

Acquisition d'un véhicule plateau basculant – Passation d'un marché avec la société FM Diffusion.

### **Questions portant sur les décisions :**

Concernant les acquisitions de véhicules, M. Valery suggère que la municipalité réfléchisse en matière de développement durable et en matière du coût de l'énergie. Il propose que la ville se dote de véhicules moins polluants.

Mme EUSTACHE-BRINIO indique que la partie développement durable fera l'objet d'une réflexion collective dans le cadre de la délégation de Mme BERNARDIN.

## Fixation de l'ordre du jour de la séance

Le Conseil municipal adopte l'ordre du jour.

### 1- Vote des taux d'imposition de l'année 2008

M. LEVILAIN explique que les communes doivent voter les taux des impositions directes locales avant le 15 avril lors des années de renouvellement des conseils municipaux.

M. LEVILAIN détaille l'évolution des bases de 2007 à 2008 décrite dans le tableau :

	bases définitives 2007	bases prévisionnelles 2008	Evolution des bases définitives 2007- prévisionnelles 2008
Taxe d'habitation	34 849 459	35 537 000	1,97%
Taxe sur le foncier bâti	22 751 119	23 246 000	2,18%
Taxe sur le foncier non bâti	29 844	27 100	-9,19%
<b>TOTAL</b>	<b>57 630 422</b>	<b>58 810 100</b>	<b>2,05%</b>

M.LEVILAIN indique qu'en 2007, le produit de la fiscalité directe s'est élevé à 7 986 804 euros contre 7 922 120 euros prévus au budget primitif.

Il ajoute que pour l'année 2008, il est proposé de maintenir les taux d'imposition au même niveau que 2007.

	Bases 2008	taux 2007	produit 2008
Taxe d'habitation	35 537 000	12,10%	4 299 977
taxe sur le foncier bâti	23 246 000	16,20%	3 765 852
taxe sur le foncier non bâti	27 100	43,43%	11 770
<b>TOTAL</b>			<b>8 077 599 €</b>

M. VALERY souligne son inquiétude concernant le budget de la ville qui risque d'être de plus en plus difficile à tenir compte tenu du contexte inflationniste et de la hausse des matières premières.

Le Conseil municipal,

APPROUVE le maintien des taux pour l'année 2008.

CONTRE : M. VALERY, Mme VOLAT, Mme NERACOU LIS, M. JOUANJAN

## **2 – Avenant n°4 à la Concession Publique d'aménagement de la ZAC de la gare et de son extension sur le quartier Pasteur.**

Mme EUSTACHE-BRINIO explique que la commune de Saint Gratien a créé le 24 septembre 1987 la ZAC de la Gare, afin de réaliser sur ce secteur un programme de logements, de commerces, de bureaux et d'équipements publics.

Mme le Maire indique que par délibération du 8 novembre 1990, la commune a décidé d'étendre le périmètre de la ZAC de la gare au quartier Pasteur.

Cette extension a été concédée à la SAIEM par voie d'avenant n°1. La durée initiale de la concession, initialement fixée à six années, a été prolongée de deux ans, soit jusqu'au 7 octobre 1995.

Mme EUSTACHE-BRINIO ajoute que deux avenants ont été passés entre l'aménageur et la ville afin de proroger la durée de la Concession Publique d'Aménagement.

A la faveur des discussions engagées depuis juillet 2007 avec la Chambre de Commerce et de l'Industrie pour la construction d'un centre de formation dédié à la restauration, le tourisme et l'hôtellerie, Mme le Maire propose de signer un avenant n°4 afin de proroger de nouveau la durée de cette concession de 6 ans.

Le Conseil municipal,

APPROUVE la signature de l'avenant n°4.

ABSTENTIONS : M. VALERY, Mme VOLAT, Mme NERACOU LIS, M. JOUANJAN

## **3 – Construction d'un équipement dédié aux arts martiaux – Demandes de permis de démolir et de construire.**

*Arrivée de M. SENBEL à 20h50.*

M. LOGEROT explique que le Conseil municipal du 1<sup>er</sup> février 2007 a approuvé le programme de construction de cet équipement et a autorisé le Maire à solliciter les subventions les plus larges.

Il indique qu'il convient de solliciter les autorisations d'urbanismes nécessaires.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à déposer les demandes de permis de démolir et de construire correspondantes.

## **4 – Requalification du Centre commercial des Raguenets – Lancement de la consultation pour la passation d'un marché de maîtrise d'œuvre – Demandes de permis de démolir et de construire.**

*Arrivée de Mme BASQUIN à 20h55.*

Mme EUSTACHE-BRINIO rappelle que le Conseil municipal du 20 décembre 2007, après avoir pris connaissance du programme de l'opération, a autorisé le Maire à solliciter les subventions les plus larges pour la requalification du centre commercial des Raguenets.

Mme le Maire ajoute qu'il convient d'autoriser le lancement de la consultation en vue de la passation d'un marché de maîtrise d'œuvre.

M. VALERY exprime sa satisfaction pour la rénovation du centre commercial. Il indique être sensible au fait que les habitants et les commerçants soient associés dans la réalisation ce projet.

M. VALERY demande des précisions relatives aux subventions d'un montant de 1 600 000 euros du Conseil régional concernant la ZUS.

Mme EUSTACHE-BRINIO précise que le programme prévu dans ce cadre n'est pas encore défini et fera l'objet d'une présentation et d'une réflexion très prochainement.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à déposer les demandes de permis de démolir et de construire correspondantes.

#### **5 – Enfouissement des réseaux aériens de l'avenue Gabriel Péri – Demande de subventions et lancement de la consultation.**

M. MATCOVICH explique qu'il est prévu la requalification de l'avenue Gabriel Péri au programme 2008 et l'enfouissement des réseaux aériens.

Il ajoute que cette opération, estimée à 273 411€ H.T. soit 327 000 € T.T.C., peut être subventionnée au titre du programme 2008 par le S.M.D.E.G.T.V.O. (Syndicat Mixte Départemental de l'Electricité, du Gaz et des Télécommunications du Val d'Oise). Reste à la charge de la Ville : 196 434,84 € TTC.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à solliciter les subventions correspondantes.

#### **6 – Remplacement de poteaux d'incendie – Demandes de subventions**

M. MATCOVICH rappelle que le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) vérifie régulièrement l'état et le bon fonctionnement des poteaux d'incendie.

Il précise que les services techniques ont établi une liste de poteaux à remplacer. Le remplacement de ces poteaux peut être subventionné par le Département, au taux de 27 % du montant H.T., soit une subvention attendue de 6 724,13 €.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à solliciter cette subvention.

#### **7 – Adhésion de la commune de Servon (Seine et Marne) au Syndicat Intercommunal pour le gaz et l'électricité en Ile de France (SIGEIF)**

Mme EUSTACHE-BRINIO rappelle que par délibération n°08-09 du 11 février 2008, le Comité d'administration du SIGEIF a accepté l'adhésion de la commune de Servon pour les deux compétences « Gaz » et « Electricité ».

Elle précise que cette délibération doit faire l'objet d'une consultation des Conseils municipaux des communes adhérentes au SIGEIF.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la délibération du comité du SIGEIF portant sur l'adhésion de la commune de Servon.

## Questions diverses :

### Questions posées par le groupe « Saint Gratien autrement » concernant :

- Le rôle de la police municipale lors d'une course poursuite survenue sur la commune rue Simon Hayem.

Mme EUSTACHE-BRINIO explique les circonstances de l'accident. Elle indique que deux agents de la police municipale étaient en patrouille et ont aperçu un individu sur une moto qui roulait à très vive allure en commettant de graves infractions, rue d'Ermont. En arrivant à hauteur de la mairie, le jeune homme a emprunté la rue Gambetta dans le sens inverse pour revenir sur l'avenue Gabriel Péri. Les agents de la police municipale qui étaient arrêtés à hauteur du stop, derrière la mairie, rue de la République ont vu le motard descendre la rue Simon Hayem en roulant à vive allure. La moto a ensuite heurté un véhicule qui circulait dans la rue Ernest Renan. A ce moment, afin de se rendre le plus rapidement sur les lieux de l'accident, les policiers municipaux ont activé l'appareil de signalisation sonore.

Compte tenu de tous ces éléments, Mme le Maire précise qu'il n'y a pas eu de course poursuite. Elle ajoute que la présence de la police municipale sur les lieux du drame a permis de faire appel aux secours très rapidement et l'arrestation de l'auteur des faits qui tentait de s'échapper.

Mme EUSTACHE-BRINIO rappelle que des aménagements routiers ont été réalisés sur la ville, ralentisseurs, panneaux de signalisation « Stop » etc..., ceci afin de protéger les Gratiennois même s'il est difficile de lutter contre des comportements irresponsables de certains chauffards.

- Les conditions de travail des enseignants du Lycée Gustave Monod et les suppressions de postes à la rentrée 2008/2009.

Mme EUSTACHE-BRINIO précise en préambule que, s'il peut être admis que les lycéens manifestent, par contre, les violences que la ville a connues ces derniers jours sont intolérables.

Mme ECHEGU-SANCHEZ rappelle que depuis quelques années, les effectifs du Lycée sont en baisse constante. Concernant les suppressions de postes, elle précise que huit d'entre eux sont des départs à la retraite qui ne seront pas remplacés et trois postes d'enseignants ne seront pas renouvelés pour la rentrée 2008/2009.

Mme ECHEGU-SANCHEZ indique que la dotation horaire globale est en diminution au même titre que les effectifs. Celle-ci est compensée par la mise en place d'heures supplémentaires destinées à couvrir d'autres besoins.

\*\*\*\*\*

La séance est levée à 21h05